



Stagnation et mutisme de mon notaire

Par **bebert71**, le **01/07/2016** à **12:12**

Bonjour,

Depuis l'ouverture de la succession de ma maman, en mai 2015, le notaire m'a énormément sollicitée pour lui procurer des informations (dont certaines qu'il détenait déjà), faire faire des expertises en vue de ventes, établir des factures de location, déclaration fiscale... J'ai même dû valider ses comptes de répartition avant diffusion. J'y ai passé un temps considérable. Nous sommes deux héritières, mais ma sœur se refusant à toute collaboration, le notaire se tourne systématiquement vers moi. Jusqu'alors, j'entretenais avec lui une bonne relation. Mais depuis quelque temps, sans en connaître la raison, j'ai le sentiment qu'il a laissé ce dossier de côté, rien n'avance et je ne parviens ni à l'avoir au fil (toujours "occupé"), ni à obtenir un rendez-vous ("agenda très chargé"). Il ne répond pas à mes mails, ni à mes courriers. J'en suis donc arrivée aux LRAR.

Entre ma sœur qui bloque la succession en refusant de signer, et le mutisme du notaire, je me sens "prise en otage". Comment débloquer cette situation ? Dois-je changer de notaire, bien que cela s'avère délicat vu que les dossiers sont en cours ? Dois-je faire appel à l'ordre des notaires ?

Je vous remercie de vos conseils avisés.